



LES EMPLOYEURS PERSISTENT A VOULOIR BAISSER LES DROITS SYNDICAUX !

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

Etaient présents :

Organisations de salariés :
CFDT – CFE-CGC - CFTC –
CGT - FO – SUD

Organisations d'employeurs :
CROIX ROUGE FRANÇAISE
- FEHAP - SYNEAS et

FEGAPEI pour l'association de préfiguration de NEXEM - UNICANCER

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la CPB du 3 octobre 2016
2. Négociation d'un avenant n°5 à l'accord du 7 mai 2015 sur la formation professionnelle
3. Calendrier des réunions en 2017
4. Questions diverses

1. APPROBATION du COMPTE RENDU de la Commission Paritaire de Branche du 3.10.2016

Le compte rendu étant arrivé tardivement cette approbation est repoussée à la prochaine CPB.

2. NEGOCIATION d'un AVENANT N°5 à L'ACCORD du 7 MAI 2015 sur LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans la bannette nous trouvons deux accords. L'un rédigé par la CFDT et l'autre envoyé tardivement par l'UNIFED.

Ces deux accords sont des copies conformes sauf que la CFDT a pensé à rajouter un article 15 qui les différencie. L'UNIFED se sent obligée de le préciser ce qui confirme la poursuite de la totale et permanente collusion avec la CFDT.

Cet article porte sur la proposition de rajouter dans l'accord sur la formation professionnelle « un dispositif spécifique pour les salariés peu ou pas diplômés ». L'UNIFED demande à chaque organisation ce qu'elle en pense.

Nous sommes la première organisation à considérer que nous n'avons pas à leur répondre. Nous constatons, non sans en rire, que l'UNIFED n'ayant pas repris dans son projet cette proposition, les employeurs n'en veulent pas.

Nous revenons sur leur projet d'avenant n°5 rappelant notre opposition à la méthode engagée et ancienne qui consiste à mettre dans le même paquet des articles qui concernent directement les salariés et d'autres qui concernent le droit syndical.

L'UNIFED persiste est signe dans sa volonté de baisser les droits syndicaux, mais dit avoir fait une légère concession à la CGT en moyens humains pour les Délégations Régionales qu'elle fait passer pour chaque OS de 2 à 3 délégués.

Le reste est inchangé.

Nous tentons d'alerter l'UNIFED sur la situation de blocage généralisée et générée par l'accord formation professionnelle signé par la seule CFDT que nous considérons comme minoritaire malgré la loi sur la représentativité.

Nous lisons donc la déclaration suivante :



Pour FORCE OUVRIERE,
L'URGENCE : DÉFENDRE L'OPCA UNIFAF ET LE PARITARISME
en revenant aux principes d'une organisation = une voix

Les politiques gouvernementales successives transforment la finalité de la Formation Professionnelle Continue. Le constat est clair, la mise en œuvre de l'accord du 7 mai 2015, signé par la seule Cfdt, conduit à :

- une baisse de la collecte 2015 d'environ 17 millions d'euros par rapport à 2014. C'est la conséquence de la diminution des contributions au nom de l'austérité budgétaire ;
- la mise en place du CIF « par points », qui va créer une vraie inégalité d'accès à ce dispositif ;
- la baisse des moyens, renforcée par la volonté des employeurs de restructurer l'OPCA en 13 régions au lieu de 21 actuellement. Cela risque d'aboutir à la suppression de postes à UNIFAF ainsi qu'à une moindre proximité avec les adhérents.

Les modalités de prise de décision dans les instances politiques d'UNIFAF, issues de l'accord de branche de 2015, ne respectent plus le principe « **une organisation = une voix** ». Cette modification cristallise les débats sur des calculs de quorum et de majorité qualifiée.

Ceci engendre des comportements contestables de jeu d'acteurs entre employeurs, Cfdt et Cgt. Il est inacceptable qu'une organisation quitte la séance, entraînant un vote contraire à ses positions, qui va à l'encontre de l'intérêt des salariés.

FORCE OUVRIERE réaffirme que « la responsabilité engagée par chaque organisation dans l'OPCA UNIFAF ne peut être fonction de la mesure de la représentativité, toujours provisoire et sujette à modification d'un cycle électoral à l'autre. **Cette responsabilité est pleine et entière, ou elle n'est pas.** »

L'action engagée par FORCE OUVRIERE en Conseil d'État contre l'arrêté d'extension de l'accord sur la formation professionnelle du 7 mai 2015 démontre notre volonté de revenir au principe égalitaire de vote : « **une organisation = une voix** ».

Face à cette situation paritaire détériorée, nous invitons l'UNIFED à prendre une première mesure pour en sortir, à savoir, lors de la prochaine commission paritaire de branche, de proposer un avenant qui permette de revenir au principe égalitaire de vote.

Pour FORCE OUVRIERE, c'est une étape essentielle pour obtenir satisfaction sur nos revendications :

- le retour à un OPCA, outil de promotion sociale, au service des intérêts des salariés ;
- l'augmentation des moyens financiers alloués pour la formation professionnelle qualifiante et certifiante en particulier le doublement de l'enveloppe CIF et le retour au caractère universel de ce dispositif ;
- l'augmentation du nombre d'administrateurs et les moyens nécessaires au paritarisme ;
- le maintien de tous les effectifs salariés d'Unifaf pour un service de qualité.

Paris, le 22 novembre 2016

Nous répétons ensuite à l'UNIFED, car la répétition c'est l'art de la pédagogie encore plus avec des employeurs qui ne veulent rien entendre, nous répétons donc que :

- rien ne les oblige à modifier les moyens syndicaux dans le cadre de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe qui fait chuter le nombre de régions de 22 régions à 13 ;
- les articles 4 et suivants jusqu'à l'article 14, améliorent de façon insuffisante voire pas du tout, les moyens en temps nécessaire pour les négociateurs nationaux ou régionaux des organisations syndicales représentatives ;
- nous sommes opposés aux indemnités des différents frais pour chaque représentant titulaire national ou régional. Ils sont insuffisants, inégaux, car ils maintiennent des droits différents entre les administrateurs, alors que l'activité régionale est amenée à se développer au regard des nouvelles obligations de l'OPCA et que la modification des régions administratives accroît les frais liés aux déplacements pour les administrateurs régionaux ;
- nous continuons de dénoncer l'article 13 qui modifie l'article 18.4.4 « modalité de prise en charge des dépenses engagées pour les réunions plénières régionales » et qui prévoit que les « dépenses engagées pour le 2^{ème} suppléant de la DR CPNE FP, soit pris en charge par l'organisation syndicale de salarié qui l'a désigné ».

Après une interruption de séance à sa demande, l'UNIFED annonce, oh ! surprise, qu'elle accepte l'article 15 proposé par la CFDT. Elle propose de soumettre un avenant modifié pour la dernière séance de négociation de l'année, celle du 7 décembre 2016 qui ne portera que sur ce point. Elle se plaint de l'absence de proposition écrite des Organisations Syndicales, sauf bien entendu de la CFDT. Elle invite surtout la CGT à en faire pour sortir du blocage en cours que pour notre part, à FORCE OUVRIERE, nous assumons.

Nous rappelons simplement qu'aucune de nos propositions n'a été prise en compte depuis le début de cette négociation, entre autres celle qui prévoyait la mise en place de « Délégations Départementales Paritaires », instances politiques de proximité, qui s'articuleraient avec une instance de coordination régionale, qui elle, serait l'interlocuteur politique des financeurs sans baisse de moyens humains. Donc à quoi bon !

3. CALENDRIER DES REUNIONS PARITAIRES EN 2017 :

Pour négocier un accord UNIQUE réunissant santé au travail, qualité de vie au travail, égalité homme-femme et prévention de la pénibilité les dates suivantes sont proposées :

Lundi 20 février après midi	Vendredi 7 avril matin	Lundi 24 avril après midi	Lundi 29 mai après midi
Jeudi 29 juin après midi	Mardi 19 septembre après midi	Jeudi 19 octobre matin	Jeudi 7 décembre matin

4. QUESTIONS DIVERSES :

Alors que les employeurs viennent de tenter de nous faire la leçon sur la façon dont les organisations syndicales de salariés négocient, nous apprenons qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour répondre ensemble à la sollicitation du ministère du Travail de négocier cette branche, dénommé périmètre 38 (P38). Nous apprenons que dans leurs instances il y a eu 3 voix CONTRE et 2 voix POUR, alors qu'il aurait fallu l'unanimité.

Ils demandent en ordre dispersé d'être reconnus représentatifs en 2017 pour négocier les accords de la BASS.

D'un côté, on trouve NEXEM (SYNEAS + FEGAPEI) + la CROIX ROUGE, de l'autre la FEHAP et pour finir UNICANCER.

Cette situation ne sera pas sans conséquence néfaste sur la situation déjà fragilisée de la négociation paritaire dans notre secteur. D'un côté, du fait du regroupement des branches que veut imposer le ministère et de l'autre, par la mise en œuvre dans les entreprises de la Loi Travail. Oui, le paritarisme est en grand danger ! Le programme de négociation pour 2017 en témoigne avec seulement des demi-journées de programmées.

Paris, le 28 novembre 2016

Les négociateurs FORCE OUVRIERE : Franck HOULGATTE, Pascal CORBEX

Prochaine Commission Paritaire Nationale de Négociation de la BASS, le 7 décembre 2016